



HAL
open science

Le droit de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'édition en science ouverte : l'exemple d'Aix-Marseille Université Éditions

Isabelle Gras

► To cite this version:

Isabelle Gras. Le droit de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'édition en science ouverte : l'exemple d'Aix-Marseille Université Éditions. 9es Journées Médecin - Les métiers de l'édition scientifique au cœur de la science ouverte, Réseau Médecin, Sep 2019, Nantes, France. hal-04165183

HAL Id: hal-04165183

<https://hal.science/hal-04165183>

Submitted on 18 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



9^{es} Journées du Réseau Médecis - septembre 2019

Session 1 : Editer dans un contexte de science ouverte

**Le droit de la propriété intellectuelle
dans le cadre de l'édition en science ouverte :
l'exemple d'Aix-Marseille Université Editions**

**Isabelle Gras
SCD Aix-Marseille Université**

Les principes généraux du droit d'auteur

Droits moraux

- Droit de divulgation
- Droit de paternité
- Droit au respect de l'œuvre
- Droit de retrait

= droits perpétuels, inaliénables
imprescriptibles et insaisissables

Droits patrimoniaux

Ils permettent à l'auteur d'exploiter sa publication et sont :

- exclusifs : *seul l'auteur définit les conditions d'exploitation de son œuvre*

- cessibles à des tiers, à *titre gratuit ou onéreux*

- limités dans le temps : *droits reconnus à l'auteur pendant toute sa vie ainsi qu'à ses ayant droits 70 ans après le décès de ce dernier*



L'article 30 de la loi pour une République numérique

Le chapitre III du titre III du livre V du code de la recherche est complété par un article L. 533-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 533-4.-I.-Lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche **financée au moins pour moitié par des dotations de l'Etat**, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié **dans un périodique** paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, **même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur**, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, **sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs**, la **version finale de son manuscrit acceptée pour publication**, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, **à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication**.

Ce délai est au maximum de six mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales. »

« La version mise à disposition en application du premier alinéa ne peut faire l'objet d'une exploitation dans le cadre d'une activité d'édition à caractère commercial. »

(...)

« Les dispositions du présent article sont d'ordre public et toute clause contraire à celles-ci est réputée non écrite. »

Journées Médiaci 2017 à Dijon



ÉDITER, PUBLIER : CE QUE LA LOI NUMÉRIQUE VA CHANGER



CONTACTER LE CONTRIBUTEUR ↘

★★★★★ J'AIME

↘ AJOUTER À MON CANAL-U

↘ SÉLECTIONNER UNE SÉQUENCE
POUR MON CANAL-U

IMPRIMER 

PARTAGER   



L'article 33 de la loi pour une République numérique

L'article 33 prévoit la publication d'un rapport

qui évalue les effets de l'article L. 533-4 du code de la recherche

sur le marché de l'édition scientifique

et sur la circulation des idées et des données scientifiques françaises

Le rapport d'étape du comité de suivi de l'édition scientifique (art. 33)

En février 2019, le **comité de suivi de l'édition scientifique** a rendu un rapport d'étape sur les effets du dépôt des publications par les auteurs

- **le taux de dépôt varie selon les disciplines.**
 - En 2017, sur un panel de 70 000 articles publiés en SHS, le taux de dépôt dans HAL était inférieur à 10% en moyenne.
 - Ce pourcentage n'est pas plus élevé pour des réseaux sociaux académiques comme ResearchGate ou Academia.edu
- ⇒ Le rapport d'étape souligne également que l'accroissement des dépôts résulte de multiples facteurs, au titre desquels figure **la politique des revues.**



Aix-Marseille Université Editions

la science ouverte
au service de la valorisation
scientifique

Offrir une plus grande visibilité à cette production éditoriale grâce à l'archive ouverte

Construire des passerelles entre :

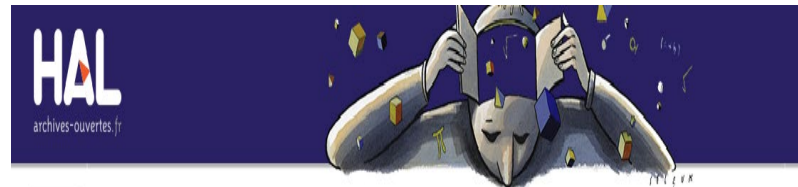
- les logiques de l'édition scientifique auxquelles œuvrent AMU Editions
- et la diffusion en Open Access à laquelle participe HAL AMU



Faciliter le dépôts dans HAL pour les auteurs

Un **article de revue** ou un **chapitre d'ouvrage collectif** peut être déposé :

- **immédiatement après la publication** (pas d'embargo)
- à partir du **fichier PDF éditeur** afin de valoriser le travail éditorial
- avec le lien vers l'url de la revue dans le champ « commentaire » de HAL



La politique des PUP en matière de dépôt des monographies sur HAL AMU

Pour les monographies, le dépôt sans embargo sur HAL AMU concerne uniquement **l'introduction ou le premier chapitre.**

L'ouvrage entier pourra être déposé deux ans après parution, délai au-delà duquel les ventes deviennent dérisoires.

⇒ **Objectif : renforcer la visibilité des monographies**

sur le modèle de l'option « feuilleter »

proposée par des sites web de librairies ou d'éditeurs.





LES FEMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL DANS LES AMÉRIQUES

Gérard Gómez, Donna Kesselman
(dir.)

Presses universitaires de Provence,
2016

...



LIRE



ACCÈS OUVERT



LISEUSE



EPUB



PDF DU LIVRE

Résultats par livre RECHERCHER



Presses universitaires d'Aix-Marseille



LES RÉGIMES MATRIMONIAUX EN PROVENCE À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Contribution à l'étude du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit

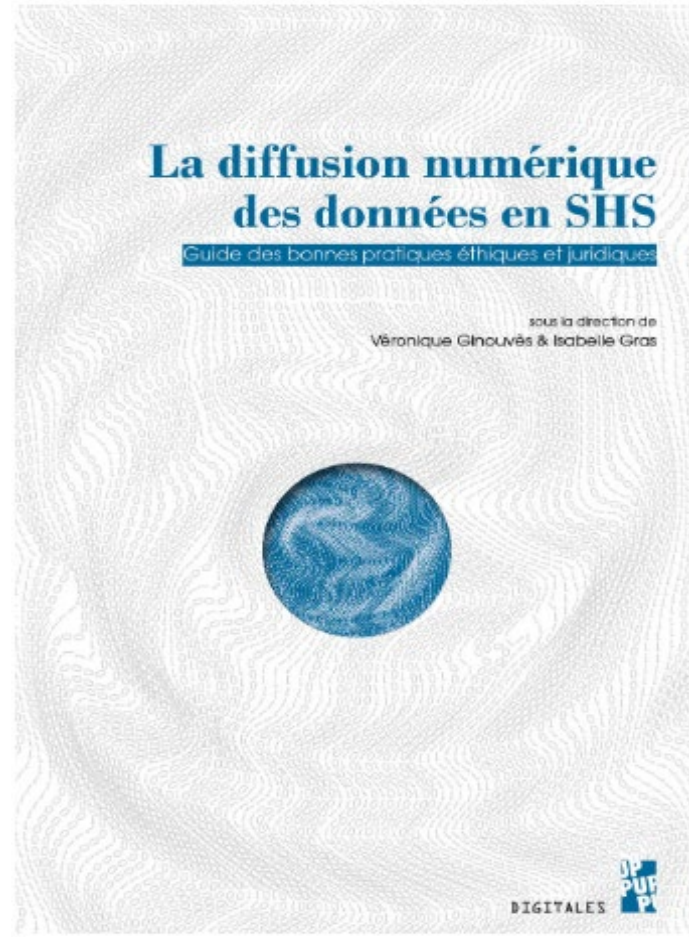
Jean-Philippe Agresti

Histoire du droit

...

Si la question des régimes matrimoniaux avant la promulgation du Code civil l'instauration d'un régime légal de communauté a fait l'objet de nombreux travaux, pou
Provence, au XVIII^e siècle, aucune étude n'a traité de la question. Une recherche sur
l'histoire du droit et de la pratique notariale en pays de droit écrit.





Projet éditorial conçu comme le prolongement du **carnet de recherche**
<https://ethiquedroit.hypotheses.org/>

